

Séance ordinaire du 15 juin 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du CCAS
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15062023D05_3

Objet : Points financiers et budgétaires – Délibération rectificative concernant le budget primitif 2023.

Date de la convocation et de l'affichage : le 9 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Martine BANNAY-CODET, Vice-présidente.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck			X	
BANNAY-CODET Martine	X			
CHAPUIS Aline	X			
CUNILLERA Yvette			X	
DUCRET Régine				
GALLET Daniel	X			
GIRAUD Chantal	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
LEVANNIER Caroline			X	
PIEROTTO Mireille			X	
PIROCHE Bernadette			X	
PLAGNOL Jean-Luc	X			
VADEL Jean-Paul	X			
GIRAUD Chantal	X			
VEILLET Gérard	X			
VERDOYA Dominique			X	
VUILLERME Mireille	X			

A été nommé secrétaire de séance : PLAGNOL Jean-Luc.

VU le code général des collectivités territoriales et son l'article L.2121-14 en particulier,

VU la délibération n°23032023D02_4 en date 23 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023,
 VU la délibération n°15062023D04_1 en date du 15 juin 2023 portant retrait de la délibération
 n°23032023D02_2 et approbation du compte administratif 2022.

Rapporteur : Martine BANNAY-CODET, Vice-présidente

Exposé des motifs : le budget primitif 2023 adopté le 23 mars 2023 doit être corrigé dans le prolongement de
 la rectification du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022. Une décision modificative doit être prise.

Le budget primitif rectifié se résume comme suit :

DEPENSES				
Compte	Libellé	BP 2023	DM 1	Total prévisions 2023
6232	Fêtes et cérémonies	18 148,68 €	21,97 €	18 170,65 €
63512	Taxes foncières	120,00 €		120,00 €
Total Chap 011	Charges à caractère général	18 268,68 €	21,97 €	18 290,65 €
65134	Aides	11 560,00 €		11 560,00 €
65133	Secours	1 500,00 €		1 500,00 €
Total Chap 65	Autres charges de gestion courante	13 060,00 €	- €	13 060,00 €
		31 328,68 €	21,97 €	31 350,65 €
002	Déficit antérieur reporté	21,97 €	- 21,97 €	- €
	TOTAL DEPENSES	31 350,65 €	- €	31 350,65 €
RECETTES				
Compte	Libellé	BP 2023	DM1	Total prévisions 2023
752	Revenu des immeubles	365,00 €		365,00 €
74741	Subvention communale	30 485,65 €	- 164,04 €	30 321,61 €
756	Libéralités reçues	500,00 €		500,00 €
		31 350,65 €	-164,04 €	31 186,61 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	164,04 €	164,04 €
	TOTAL RECETTES	31 350,65 €	- €	31 350,65 €

Le conseil d'administration après entendu l'exposé de la vice-présidente et après en avoir débattu,
 - **APPROUVE** la décision modificative n°1

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 28 juin 2023

Le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant
 de l'Etat le 28 juin 2023.

Le Président,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Jean-Luc PLAGNOL